

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 18 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 18 avril 2011 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 15

Secrétaires de séance : D. CASASSUS - P. THERY

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1) Approbation du Compte Administratif Communal 2010

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2010 :

➤ Section de fonctionnement : dépenses : 310 511.85 €- recettes : 406 337.60 €
soit un excédent de fonctionnement de 95 825.75 €

➤ Section d'investissement : dépenses : 671 992.09 €- recettes : 724 017.12 €
soit un excédent d'investissement de 52 025.03 €

M. le Maire quitte la salle et J. SIMONET, doyen de l'assemblée, demande au conseil s'il est d'accord pour approuver ce compte administratif.

Au vote : 14 voix pour

2) Approbation du Compte de Gestion Communal 2010

M. le Maire présente le Compte de Gestion établi par le receveur, M. PIEMONTESE, et qui est égal au compte administratif. Il est adopté à l'unanimité.

Au vote : 15 voix pour

3) Vote du Budget Primitif Communal 2011

Il convient de fixer la part des contributions syndicales au titre de 2011 :

M. le Maire propose de fiscaliser la contribution demandée par le SYDER, soit 26 115.06 €, et 47.86% de celle du SIVU de la Vallée de l'Ombre soit 15 428.64 € x 47.86% = 7 385 € (le reste sera inscrit au budget).

Au vote : 14 voix pour – 1 contre

Après exposé de tous les postes du budget primitif, discussion et débats, M. le Maire demande si le conseil est d'accord pour adopter le budget comme suit :

➤ Section de fonctionnement : dépenses = recettes : 418 234 €

➤ Section d'investissement : dépenses = recettes : 290 941 €

Au vote : 15 voix pour

4) Approbation du Compte Administratif Lotissement Le Pilon 2010

Après exposé du compte administratif 2010 du lotissement Le Pilon, M. le Maire quitte la salle. J. SIMONET demande au conseil s'il est d'accord pour approuver ce compte administratif.

➤ Section de fonctionnement : dépenses : 701 233.99 €- recettes : 1 025 744.52 €
soit un excédent de fonctionnement de 324 510.53 €

➤ Section d'investissement : dépenses : 688 350.80 €- recettes : 226 859.80 €
soit un déficit d'investissement de 461 491 €

Au vote : 13 voix pour – 1 abstention

5) Approbation du Compte de Gestion Lotissement Le Pilon 2010

M. le Maire présente le Compte de Gestion établi par le receveur, M. PIEMONTESI, et qui est égal au compte administratif. Il est adopté.

Au vote : 14 voix pour – 1 abstention

6) Vote du Budget Primitif Lotissement Le Pilon 2011

Après exposé du budget primitif, discussion et débats, M. le Maire demande si le conseil est d'accord pour adopter le budget comme suit :

➤ Section de fonctionnement : dépenses = recettes : 498 791 €

➤ Section d'investissement : dépenses = recettes : 461 491 €

Au vote : 14 voix pour – 1 abstention

7) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Un montant de 130 000 € est utilisé pour le fonds de roulement de la commune. Signé avec la Caisse d'Épargne, il arrive à date de renouvellement, le taux proposé est de 1.58 % pour cette année (taux d'intérêt EONIA 0.58% + marge caisse d'épargne 1%), contre 1.13 % l'année dernière.

Etes-vous d'accord pour renouveler dans ces conditions la ligne de crédit ?

Au vote : 15 voix pour

8) Informations diverses

RAMI : le 1^{er} comité de pilotage depuis la signature du contrat de 4 ans avec la CAF s'est tenu le 11 avril dernier. Le budget prévu pour 2011 se décompose comme suit :

17 358 € en investissement (acquisition d'un véhicule, d'un ordinateur portable et d'une imprimante) et 41 659.50 € en fonctionnement.

La fréquentation est correcte puisque 53 assistantes maternelles sur 188 répertoriées participent aux activités. Le calendrier des prochains temps collectifs est en cours d'élaboration. Il sera déposé sur le site internet de la commune dès réception.

Ville sur Jarnioux a été choisie comme point d'arrêt supplémentaire du RAMI, proximité intéressante pour les assistantes de Jarnioux.

Le Dr FRACHON de la PMI va effectuer des contrôles plus stricts chez les assistantes maternelles.

- ✓ Célébration du 8 Mai 2011 : la cérémonie débutera à 11 h 30
- ✓ Un particulier est intéressé par l'achat du lustre installé auparavant dans l'ancienne salle de la mairie. Il est proposé de lui céder pour la somme de 100 €. En êtes-vous tous d'accord ?
Au vote : 15 voix pour
- ✓ Il est rappelé que le stationnement prolongé de véhicules ou caravanes sur la voie publique est interdit. De plus, cela empêche le bon entretien de la voirie.
- ✓ Après l'installation du plateau ralentisseur à l'entrée du village, il paraît nécessaire, au Conseil Municipal, de vérifier la vitesse des véhicules par un comptage.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 2 mai 2011 à 20 h 15

Fin de la séance à 22 H 30.